



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 14/10/2021

**Sanctions Administratives des transporteurs routiers en région Centre-Val de Loire :
un accent mis sur les infractions aux règles de cabotage.**

Sur proposition de la Commission Territoriale des Sanctions Administratives, la préfète de la région Centre-Val de Loire a sanctionné une entreprise de transport routier de marchandises étrangère.

Une entreprise de transport routier de marchandises, dont le siège est implanté en Roumanie, a fait l'objet d'une décision préfectorale de sanction administrative : elle est frappée d'une interdiction d'effectuer des opérations de cabotage sur le territoire national français pendant une durée de neuf mois.

Le cabotage consiste en la possibilité pour une entreprise non établie en France d'effectuer, dans un cadre contraint, des opérations de transport sur le territoire national, dans le domaine du transport routier de marchandises.

Cette décision est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2021. Elle sanctionne l'accumulation d'infractions commises par cette entreprise lors de transports de cabotage, dont des délits de cabotage irrégulier et à la législation communautaire relative aux conditions de travail dans le domaine des transports routiers.

Cette sanction répond à la volonté de lutter contre l'insécurité routière, la concurrence déloyale, le cabotage irrégulier et le dumping social dans le transport routier de marchandises et de personnes.

L'objectif est de veiller au respect d'une saine concurrence entre transporteurs des États membres.

Les décisions sont publiées au Recueil des Actes Administratifs de la région Centre-Val de Loire :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/centre-val-de-loire/content/download/84881/546605/file/recueil-r24-2021-222%20du%2029%20juillet%202021.pdf>

CONTACTS PRESSE

Florence KLEIBER
DREAL Centre – Val de Loire

Tél. : 02.36.17.41.27
Mél : florence.kleiber@developpement-durable.gouv.fr

Christelle MASCLET
Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du
Loiret

Tél. : 02.38.81.40.35
pref-communication@loiret.gouv.fr